

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

PRÉSENTS : Danièle AUMONT, Gilles BARBIER, Mireille BASNEVILLE, Yves CANONNE, Xavier COULON, Agnès DUNET, Martine GUERAUD, Viviane MAHIEU, Marc REGNIER

ABSENTS EXCUSES : Morgane GUEZET a donné pouvoir à Marc REGNIER, Frédéric MALVAUD a donné pouvoir à Yves CANONNE

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Yves CANONNE **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Viviane MAHIEU

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 JUILLET 2020

Le compte de la séance du 17 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA ZB 48

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail pour la location de la parcelle de terre de la lande communale dite de la Glinette, cadastrée section ZB numéro 48, est arrivé à échéance le 28 septembre 2019. Cette parcelle était louée à Monsieur Daniel BASNEVILLE, exploitant agricole domicilié au lieu-dit la Guilberderie à St-Nicolas-de-Pierrepont. Monsieur BASNEVILLE a manifesté sa volonté de continuer à exploiter la parcelle ZB 48. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à établir pour une durée de 9 années à compter du 29 septembre 2019 un bail au profit de Monsieur Daniel BASNEVILLE pour la location de la parcelle cadastrée ZB 48 d'une contenance d'environ 3 hectares et fixe le montant annuel du fermage à 56.56 € (valeur 2020), étant entendu que ce montant sera révisé chaque année selon l'évolution de l'indice fermage publiée par arrêté préfectoral, et payable en un seul terme le 28 septembre de chaque année, le premier terme intervenant le 28 septembre 2020.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA ZB 47

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail pour la location de la parcelle de terre de la lande communale dite de la Glinette, cadastrée section ZB numéro 47, arrivera à échéance le 28 février 2021. Cette parcelle était louée à Monsieur Christophe ISABETH, exploitant agricole domicilié au lieu-dit L'Epine à ST-NICOLAS-DE-PIERREPONT. Ce dernier a manifesté sa volonté de ne pas renouveler ce bail.

Il convient donc de retrouver un locataire à compter du 1^{er} mars 2021. Cette parcelle d'une contenance de 1 hectare 88 ares 57 centiares est louée au tarif de 38.45€ (tarif 2020), révisable tous les ans suivant l'indice des fermages publié par arrêté préfectoral. Toute personne intéressée est invitée à en informer le secrétariat de la mairie.

LOCATION DE LA PARCELLE ZB 44

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M.LEBARBANCHON Alexis a manifesté sa volonté de ne pas renouveler le bail de la parcelle ZB 44 à la Glinette. Cette parcelle d'une contenance de 1 hectare 32 ares 58 centiares est donc libre à la location au tarif de 19.93€ (tarif 2020). Toute personne intéressée est invitée à en informer le secrétariat de mairie.

DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA CLECT

Le conseil municipal désigne Viviane MAHIEU comme déléguée à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Par délibération en date du 22 juillet 2020, la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche a créé une Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.). La commune de Saint-Nicolas-de-Pierrepont doit proposer un candidat pour faire partie de cette commission. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, désigne Mireille BASNEVILLE.

DESIGNATION D'UN DELEGUE ET D'UN SUPPLEANT AU SECTEUR D'ACTIONS GERONTOLOGIQUES

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité des présents, Martine GUERAUD déléguée titulaire au Secteur d'Actions Gérontologiques et Danièle AUMONT déléguée suppléante.

ETUDE DES DEVIS VOIES COMMUNALES

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a un trou sur l'accotement à la Dujardinerie dû à la dégradation d'une buse. Il présente trois devis pour remplacer la buse et remettre en état l'accotement. Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise D.Construction d'un montant de 910€ TTC.

Le maire informe également qu'il a demandé des devis pour la remise en état du chemin de la cascade à l'entrée du bourg. Il est dans l'attente de ces devis.

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES

Pour le projet de dénomination des voies et numérotation des habitations, la Poste propose à la commune un accompagnement pour un montant de 4 680€ TTC. Avant d'accepter cet accompagnement, le conseil municipal demande au maire de se renseigner pour savoir si ce projet peut être subventionné.

CREATION DES COMITES CONSULTATIFS COMMUNAUX

Afin de permettre aux habitants de la commune qui le souhaiteraient de participer aux projets de la commune, le conseil municipal décide de transformer les six commissions communales en comités communaux consultatifs.

APPEL A PROJET DU PNR DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN « MA COMMUNE EN TRANSITION »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin lance un appel à projets, intitulé « Ma commune en transition ». L'objectif est de soutenir des actions de communes en faveur de la transition écologique : végétalisation de l'espace public, réduction de la pollution lumineuse, outils de sensibilisation du public, développement de sources d'énergies renouvelables, etc.

Les communes ont jusqu'au 27 novembre 2020 pour candidater. Le projet, s'il est retenu par le jury de sélection, peut être financé à hauteur de 13 000€ s'il inclut la participation des habitants de la commune. L'aide accordée à un projet ne pourra pas dépasser 80% de son montant HT.

Monsieur le Maire propose que la commune réponde à cet appel à projet. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le projet présenté par le maire, l'autorise à répondre à cet appel à projet et à signer tout document nécessaire.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL POUR L'ACHAT D'UNE DEBROUSSAILLEUSE

La commune a dû racheter une débroussailleuse d'un montant de 299€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements et ouvertures de crédits suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	* art. 615221 : "entretien de bâtiments"	- 299,00 €
	* art. 023 : "virement à la section d'investissement"	+ 299,00 €

Section d'investissement :

Recettes :	* art. 021 : "virement de la section de fonctionnement"	+ 299,00 €
Dépenses :	* art.2184 Opération n°28 : "achat d'une débroussailleuse"	+ 299,00€

SUBVENTION A LA SOCIETE DE CHASSE

C'est la société de chasse qui, habituellement, effectue le broyage des accès au Mont. Cependant, cette année, avec la crise sanitaire, celle-ci n'a pas pu organiser de méchoui et n'a pas enregistré le bénéfice habituel. Elle ne prévoyait donc pas la dépense de 500€ pour le broyage. Compte-tenu de l'intérêt majeur à ce que le mont soit entretenu pour faciliter l'accès et contribuer au maintien ouvert de ce site remarquable, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de verser une subvention exceptionnelle de 250€ à la société de chasse afin qu'elle puisse effectuer le broyage du Mont.

FIXATION DU TARIF DES ENCARTS PUBLICITAIRES DE LA GAZETTE COMMUNALE

Le conseil municipal fixe le tarif des encarts publicitaires à 30€ pour aider à la publication du bulletin trimestriel d'information pour l'année 2021.

Vu par Nous, Maire de la Commune de ST-NICOLAS-DE-PIERREPONT, pour être affiché le 20 octobre 2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A ST-NICOLAS-DE-PIERREPONT, le 20 octobre 2020

**Le Maire,
Yves CANONNE**

